

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 11 juillet 2016

Sous la présidence de M. Pierre KAETZEL, maire.

Membres présents : M. Bernard BAMBERGER, Mme Michèle FONTANES, M. Régis BONNET, Mme Marie-Paule GAEHLINGER, M. Gérard KILFIGER, adjoints au maire,

MM. Marcel TRAPPLER, Dominique BOSS, Jean-Marc WILT, Mmes Gisèle LEININGER, Tania STRUB, Gwladys BECKER, Aurélie MENG, Fanny REHM-MUNCH, MM. Serge VETTER, et Mme Brigitte PARIS, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme Mireille LIMBACH, MM. Serge VETTER et Gilles BERRING, conseillers municipaux.

Absent non excusé : M. Marc GOETZ, conseiller municipal.

Assistait en outre à la séance : M. Hubert ARTZ, secrétaire général de mairie.

ORDRE DU JOUR

- I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
 - II. Approbation des procès-verbaux des réunions du Conseil Municipal des 23 avril et 9 juin 2016.
 - III. Informations :
 - a) communales
 - b) intercommunales.
 - IV. Information quant aux actes réalisés par M. le maire au titre de ses délégations reçues du Conseil Municipal.
 - V. Déclaration d'intention d'aliéner.
 - VI. Subvention exceptionnelle à l'association Monswiller Sport Pétanque.
 - VII. Fonds de solidarité en faveur des communes bas-rhinoises sinistrées.
 - VIII. Fixation de tarifs municipaux :
 - a) service de transport scolaire
 - b) école de musique municipale
 - c) location et vente d'instruments de musique
 - d) location de vaisselle.
 - IX. Demande de subvention pour acquisition d'outils de désherbage non chimique.
 - X. Demandes de subventions pour travaux de voirie.
 - XI. Décision modificative de crédits n° 2.
 - XII. Présence postale sur Monswiller.
 - XIII. Divers.
 - XIV. Questions-réponses.
-

M. le maire ouvre la séance à **20 h 05'**. Il souhaite la bienvenue aux membres présents et insiste sur le respect par chacun de la ponctualité aux réunions.

A l'invitation de M. le maire, l'assemblée observe une minute de silence en mémoire de feu Albert JUNG, ancien secrétaire de mairie et ancien maire de la commune de Monswiller.

I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne Mme MENG Aurélie en tant que secrétaire de séance.

II. Approbation des procès-verbaux des réunions du Conseil Municipal des 23 avril et 9 juin 2016.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil Municipal des 23 avril et 9 juin 2016 sont approuvés par l'assemblée, sans observation.

III. Informations.

a) Communales.

M. le maire indique avoir recruté M. BOTIN Didier sous contrat d'aide à l'embauche (**CAE**). L'intéressé est embauché pour une année et pour 20 heures hebdomadaires. 85 % du coût de cette embauche est prise en charge par l'Etat.

Les **espaces extérieurs** de la Maison d'Accueil pour personnes âgées de l'Altenberg seront dorénavant entretenus par les services techniques communaux. Une convention entre la commune et la Maison d'Accueil pour personnes âgées de l'Altenberg définissant les modalités de mise en œuvre de cette prestation sera conclue.

M. BONNET indique que les travaux de **réfection** de la voirie de la **rue Saint Michel** sont quasiment terminés. L'enrobé de la route sera posé le 18 juillet.

Il précise encore que la file de pavés installés entre la chaussée et les parkings devant le cimetière a été remplacée par une bordure caniveau. Les pavés avaient été endommagés lors du chantier.

Le **passage à niveau** de Monswiller sera **fermé** :

- ☞ dans la nuit du 25 au 26 juillet ; la SNCF réalisera des travaux de pose d'enrobés sur la rue de la Gare ;
- ☞ un mois durant, du 21 novembre au 18 décembre 2016 ; la SNCF remplacera l'ensemble des éléments qui constituent la voie ferrée (rails, traverses et ballasts) entre Hochfelden et Saverne.

Le projet d'aménagement pour **lutter contre les inondations sur la Zorn** élaboré par le SDEA a été présenté à la municipalité. Ce projet prévoit notamment l'enlèvement du pont de la République et l'aménagement de digues sur la Geismatt.

Ce projet sera présenté en détail au Conseil Municipal au mois de septembre, une décision étant à prendre au mois d'octobre quant aux aménagements préconisés.

Un nouveau **sous-préfet** est arrivé ce jour à Saverne : M. LOTIGIE Christophe.

b) Intercommunales.

M. KAETZEL annonce l'arrivée d'un cuisiniste sur la zone d'activités *Dreisnitz-Marlène* : un magasin **MOBALPA** intégrera le local vide entre les enseignes Jardi'Equipements et Würth. Le dossier a été soumis à avis de la CDAC.

IV. Information quant aux actes réalisés par M. le maire au titre de ses délégations reçues du Conseil Municipal.

M. le maire indique n'avoir réalisé aucun acte au titre des délégations que lui a consenties le Conseil Municipal.

V. Déclaration d'intention d'aliéner.

Rapporteur : M. KAETZEL.

La commune est saisie d'une déclaration d'intention d'aliéner concernant l'immeuble cadastré :

Commune de MONSWILLER

<i>section</i>	<i>parcelle(s)</i>	<i>lieu-dit</i>	<i>surface (en ares)</i>
1	129	44, Grand'rue	8,85

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal, unanime, décide de ne pas faire usage du droit de préemption urbain dont dispose la commune quant à ce bien.

VI. Subvention exceptionnelle à l'association Monswiller Sport Pétanque.

Rapporteurs : M. KAETZEL et Mme GAEHLINGER.

L'association Monswiller Sport Pétanque organise un tournoi international de pétanque. Cet événement dénommé "*La Savernoise*" se déroulera du 23 au 25 septembre 2016 et aura pour cadre le parc du château des Rohan à Saverne. Le boulodrome de Monswiller s'avère en effet trop exigü et en manque d'espaces de stationnement pour accueillir ce tournoi.

Afin de réunir le budget nécessaire à l'organisation de cet événement d'envergure, ladite association sollicite l'aide de la commune de Monswiller.

- Après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- décide d'allouer une subvention de 600,- € à l'association Monswiller Sport Pétanque pour l'organisation de son premier tournoi international de pétanque ;
 - s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

La subvention de 600,- € équivaut aux droits d'inscription d'une équipe (triplette).

VII. Fonds de solidarité en faveur des communes bas-rhinoises sinistrées.

Rapporteur : M. KAETZEL.

Suite à plusieurs épisodes de fortes pluies en ce printemps 2016, de nombreuses communes du département ont subi des dégâts importants liés à des inondations et coulées de boues. L'Association des Maires du Bas-Rhin (AMBR) a institué un Fonds de solidarité afin de venir spécialement en aide aux communes sinistrées. Un appel de fonds a été lancé auprès des communes du département. Un Comité a été spécialement créé au sein de l'AMBR pour gérer et répartir ce Fonds

- Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- décide de verser la somme de 1.600,- € à l'Association des Maires du Bas-Rhin, sur le compte bancaire spécialement créé "fonds de solidarité inondation", en faveur des communes sinistrées du Bas-Rhin ;
 - s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget communal, compte *secours et dons*.

La contribution votée correspond à 0,75 € par habitant (soit 0,75 € x 2127 = 1.595,25 €), arrondie à la dizaine supérieure.

VIII. Fixation de tarifs municipaux.

Rapporteurs : MM. KAETZEL, KILFIGER, Mmes FONTANES et GAEHLINGER.

a) service de transport scolaire.

M. le maire fait état de la décision gouvernementale de transférer la compétence "transport scolaire" aux régions. Jusqu'ici les départements exerçaient cette compétence. Le Conseil Départemental du Bas-Rhin assumait 50 % du déficit du service de transport scolaire ; l'on ne sait encore si le Conseil Régional du Grand Est reprendra ce modus vivendi à son compte.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
- instaure les tarifs annuels pour l'exercice scolaire 2016/2017 comme suit :

prestation	<i>rappel tarifs 2015/2016(en €)</i>	tarifs 2016/2017 (en €)
<i>ligne principale Monswiller - Saverne</i>		
enfants domiciliés à Monswiller		
1 ^{er} enfant (4 trajets / jour)	338,00	338,00
2 ^e enfant	292,00	292,00
3 ^e enfant et suivants	85,00	85,00
tarif réduit 1 ^{er} enfant (2 trajets / j.)	197,00	197,00
tarif réduit 2 ^e enfant	168,00	168,00
tarif réduit 3 ^e enfant et suivants	43,00	43,00
enfants domiciliés à Monswiller fréquentant la cantine scolaire durant trois jours par semaine		
1 ^{er} enfant	231,00	231,00
2 ^e enfant	190,00	190,00
3 ^e enfant et suivants	48,00	48,00
enfants de l'extérieur		
plein tarif	512,00	512,00
tarif réduit	285,00	285,00
au mois	15 % du coût annuel	15 % du coût annuel
la journée pour un cas exceptionnel	5,00	5,00
réductions		
pour un déplacement hebdomadaire en moins (horaires STS et scolaires non concordants)	12,00	12,00
en cas d'absence huit jours consécutifs	1,00 € / jour	1,00 € / jour
pour non utilisation du bus le matin à 7 h 30 et <u>toute</u> l'année	52,00	52,00
<i>ligne secondaire place des Dragons – lycée du Haut Barr</i> *		
usagers domiciliés à Monswiller **	47,00	47,00
usagers non domiciliés à Monswiller **	73,00	73,00

* le service sera accessible à des élèves du lycée du Haut Barr non domiciliés à Monswiller ;

** ces usagers devront impérativement régler, au moment de l'inscription, un forfait à l'année pour l'utilisation du service

Nota : les tarifs de la ligne secondaire sont forfaitaires et ne feront l'objet d'aucune remise ou réduction

- dit que ces tarifs pour l'exercice scolaire 2016/2017 pourront faire l'objet d'une correction (hausse dans la limite de 30 %) en cas de non participation de la Région Grand Est ou du Département du Bas-Rhin au déficit du service de transport scolaire.

b) Ecole de musique municipale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs trimestriels concernant l'Ecole de musique municipale pour l'exercice 2016/2017 comme suit :

prestation et temps par semaine	ELEVES MONSWILLEROIS ET MEMBRES MMM		NON RESIDENTS : + 50 %	
	rappel 2015/2016	tarifs 2016/2017	rappel 2015/2016	tarifs 2016/2017
1 h formation musicale (FM) seule / éveil	69,00 €	69,00 €	103,50 €	103,50 €
1h FM + 30 mn instr. + mus. d'ensemble	92,50 €	92,50 €	138,50 €	138,50 €
1h FM + 3/4h instr. + mus. ensemble	127,00 €	127,00 €	190,50 €	190,50 €
30 mn instr. sans FM + mus. ensemble *	69,00 €	69,00 €	103,50 €	103,50 €
45 mn instr. sans FM + mus. ensemble	103,50€	103,50€	155,00 €	155,00 €
30 mn supplém. d'instr. (même instr. ou 2 ^e instr.)	42,00 €	42,00 €	63,00 €	63,00 €
45 mn supplém. d'instr. (même instr. ou 2 ^e instr.)	63,00 €	63,00 €	94,50 €	94,50 €
tarifs spéciaux :				
élèves hors circuit étudiant (sauf membres de la musique municipale)	PLUS 40%	PLUS 40%	PLUS 40 %	PLUS 40 %
2 ^e enfant et suivants d'une même famille	1/2 TARIF	1/2 TARIF	PLUS 50 %	PLUS 50 %
élèves en clarinette, cor, trombone ou baryton, saxophone	1/2 TARIF	1/2 TARIF	PLUS 50 %	PLUS 50 %
élèves actifs au sein de la Musique Municipale et propriétaires de leur instrument	MOINS 15 %	MOINS 15 %		

élèves résidant à Monswiller et dirigés vers l'école de musique de Saverne pour les disciplines ou niveaux non enseignés à Monsw.	TARIFS MONSWILLER (la commune prend en charge le surcout s'il y a lieu)	TARIFS MONSWILLER (la commune prend en charge le surcout s'il y a lieu)	SANS OBJET	SANS OBJET
musique d'ensemble : atelier jazz : 1 h toutes les 2 semaines (5h de cours/trimestre)			35,00 €	35,00 €
stage de jazz / improvisation	38,00 €	38,00 €	58,00 €	58,00 €
stage de jazz / improvisation -10 € pour le 2 ^e enfant	28,00 €	28,00 €	48,00 €	48,00 €

* tarif applicable uniquement dans l'un des cas suivants :

- ✓ réussite à l'examen de fin de cursus proposé par l'Ecole de musique municipale
- ✓ fréquentation d'un cours de FM dans une autre école de musique (sur justificatif et avis de la directrice)
- ✓ impossibilité avérée de suivre les cours de FM (sur justificatif et avis de la directrice).

c) location et vente d'instruments

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs et conditions de location et de vente des instruments de musique pour l'exercice 2016/2017 comme suit :

1. location simple d'un instrument appartenant à la commune ou à la Musique Municipale de Monswiller

- durée de location : annuelle, reconductible sur trois années au maximum
- tarifs de location :
 - ☞ élèves membres de la Musique Municipale : néant
 - ☞ autres élèves :
 - domiciliés à MONSWILLER : 26,00 € par trimestre
 - domiciliés à l'extérieur : 52,00 € par trimestre
- pas de possibilité d'achat
- périodicité de versement : trimestrielle
- révision obligatoire avant restitution de l'instrument : présentation d'une attestation ou d'une facture de révision
- entretien et révision sont à charge des utilisateurs.

En ce qui concerne les instruments appartenant à la Musique Municipale de Monswiller, la commune facture la location trimestriellement aux parents et reverse ce produit annuellement à l'association.

2. location-vente d'un instrument neuf

1^{ère} phase : location de l'instrument :

valeur H.T. de l'instrument	durée de location	remboursement trimestriel			
		1 ^{ère} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année
500 € à 700 €	2 ans	50 €	65 €		
700 € à 1.100 €	3 ans	50 €	65 €	80 €	
1.100 € à 1.400 €	4 ans	50 €	65 €	80 €	95 €

supérieur à 1.400 €	dès acquisition : 25 % du coût H.T. de l'instrument	remboursement en fonction de son montant, dispositions relatives à l'une ou l'autre des trois tranches de valeur susvisées
---------------------	--	--

2^e phase : vente de l'instrument :

- a) à l'issue des périodes de location définies ci-devant, obligation est faite aux parents d'acquérir l'instrument, étant entendu que le montant des locations versées seront déduites du coût H.T. de l'instrument – pour le règlement du solde des facilités de paiement peuvent être accordées sur demande ;
- b) au cas où les parents (ou l'élève majeur) ne souhaitent pas acquérir l'instrument à l'issue des périodes de location, celui-ci devra être restitué à l'Ecole de Musique municipale ; le loyer et l'acompte de 25 % versés à l'origine resteront acquis à cette dernière ; l'instrument devra faire l'objet d'une révision aux frais du locataire (facture ou attestation à produire).

M. KAETZEL indique qu'une étude relative à la constitution d'une école de musique intercommunale qui intégrerait les écoles de musique existantes à Saverne, à Dettwiller et à Monswiller a été initiée au niveau de la Communauté de Communes de la Région de Saverne. Ce projet peut être source d'inquiétude quant à la pérennisation de la Musique Municipale de Monswiller : cette dernière est dépendante du vivier des élèves de l'école de musique.

d) location de vaisselle

La commune détient un parc vaisselier conséquent. Jusqu'ici la vaisselle était gratuitement mise à disposition des usagers de l'Espace *Le Zornhoff*. Cette vaisselle pourrait toutefois être louée, car des charges sont directement liées à ces mises à disposition.

Après en avoir délibéré, et suivant proposition de la municipalité, le Conseil Municipal, à l'unanimité,;

- décide de mettre à disposition des usagers de l'Espace culture et loisirs *Le Zornhoff* le parc vaisselier entreposé en cet équipement par location uniquement ;
- dit que la vaisselle louée est mise à disposition pour un usage sur place et ne devra donc pas quitter l'Espace *Le Zornhoff* ;
- instaure les tarifs de location de la vaisselle appartenant à la commune de Monswiller comme suit :
 - location pour moins de 300 personnes : 30,- €
 - location pour plus de 300 personnes et plus : 50,- €
 - facturation au réel si le montant de la casse est supérieur au forfait.
 Ces tarifs sont dus en complément des prix de locations de l'équipement.

IX. Demande de subvention pour acquisition d'outils de désherbage non chimique.

Rapporteurs : MM. KAETZEL et BAMBERGER.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit la mise en place de l'objectif "zéro phyto" dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1^{er} janvier 2017. L'usage des produits phytosanitaires sera interdit pour l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics pour l'entretien des espaces verts, des promenades, des forêts et des voiries.

En 2019 seront interdites la commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel. Cette mesure concernera plus particulièrement les jardiniers amateurs.

Pour les communes il s'agit de mettre en œuvre dès 2017 des techniques alternatives au désherbage chimique. La Région Grand Est et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse proposent des aides dans ce cadre, comme suit :

<i>collectivité</i>	<i>opération subventionnée</i>	<i>taux de subvention</i>
Région Grand Est	études : plan de désherbage et plan de gestion différée	non précisé
Agence de l'Eau Rhin-Meuse	études : plan de désherbage et plan de gestion différée	80 %
	investissements permettant de couvrir le sol (plantes couvre-sol ou enherbement sans effet négatif sur la biodiversité)	60 %
	lutte biologique	60 %
	outils de désherbage non chimique (par brûlage, par gestion mécanique, etc.)	60 %
	formation du personnel (stages de sensibilisation)	80 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite toute subvention dont la commune pourrait bénéficier dans le cadre de la mise en œuvre de l'entretien des espaces communaux sans usage de produits phytosanitaires.

Les opérations à subventionner restent à être clairement définies par la municipalité et les services techniques communaux. En cas d'acquisition de mobilier ou matériel, cet investissement sera soumis à approbation du Conseil Municipal.

X. Demandes de subvention pour travaux de voirie.

Rapporteur : M. KAETZEL.

Le Contrat de Territoire adopté par le Conseil Général du Bas-Rhin pour la période 2011-2016 prévoit pour la commune de Monswiller les aides suivantes :

- voiries rue Haute et rue du Haut Barr : 14.000 € (montant éligible : 70.000 €)
- réfection des voiries communales : 42.000 € (montant éligible : 210.000 €).

En raison de la création de la Région Grand Est, ce Contrat de Territoire ne sera ni reconduit ni renouvelé. Les subventions prévues seront attribuées pour les opérations ayant été engagées et ayant donné lieu à un premier versement en 2016.

La commune de Monswiller ayant prévu différentes opérations de réfection de voirie dans les années à venir, notamment dans les rue de la République, rue de la Girafe et rue d'Ottersthal en 2017 et 2018,

suyant proposition de la municipalité,

et après en avoir discuté,

le Conseil Municipal, unanime :

- sollicite les subventions suivantes inscrites au Contrat de Territoire pour la réalisation des travaux suivants :
 - voiries rue Haute et rue du Haut Barr : 14.000 € (montant éligible : 70.000 €)
 - réfection des voiries communales : 42.000 € (montant éligible : 210.000 €) ;
- charge le maire de réaliser toutes démarches nécessaires dans ce cadre.

XI. Décision modificative de crédits n° 2.

Rapporteurs : MM. KAETZEL et BAMBERGER.

En fonction des décisions précédemment prises, il y a lieu d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Après avoir entendu les explications de la municipalité, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative de crédits (n° 2) suivante :

section de fonctionnement					
DEPENSES			RECETTES		
<i>article</i>	<i>désignation</i>	<i>montant €</i>	<i>article</i>	<i>désignation</i>	<i>montant €</i>
6574	subventions	600			
6713	secours	1.600			

023	virement en section inv.	-2.200			
	TOTAL	0		TOTAL	600
section d'investissement					
DEPENSES			RECETTES		
<i>artic./ opérat.</i>	<i>désignation</i>	<i>montant en €</i>	<i>art./ opér.</i>	<i>désignation</i>	<i>montant en €</i>
238-104	avances	10.500			
2112-104	travaux de voirie	- 27.100	021	virem. de sect. fonct.	-2.200
2138-159	MOE extension cuisine Z	14.400	021	virem. de sect. fonct.	-2.200
	TOTAL	- 2.200		TOTAL	- 2.200

XII. Présence postale sur Monswiller.

Rapporteur : M. KAETZEL.

M. le maire informe l'assemblée de la fermeture prochaine du bureau de poste situé 3, rue du Général Leclerc. Au 1^{er} octobre 2016 les services de La Poste seront installés dans le magasin 8 à Huit, situé 4, rue Haute.

Il précise que jusqu'ici la municipalité et le Conseil Municipal s'étaient toujours fermement opposés aux velléités de La Poste de fermer l'agence de Monswiller. La situation a toutefois évolué suite au départ des locataires du logement situé à l'étage au-dessus du bureau de poste : une étude d'architecte a fait apparaître que le bâtiment 3, rue du Général Leclerc ne saurait être reloué en l'état : la charpente est à changer entièrement, des travaux d'isolation sont à entreprendre, un réaménagement intérieur serait approprié, le chauffage est à adapter, etc.

M. le maire avance l'idée, suite à l'acquisition communale de l'immeuble 23, Grand'rue, de réaliser une opération de réaménagement d'envergure de la zone urbaine comprise entre la Grand'rue, la rue du Couvent et la rue des Ecoles. La démolition des deux bâtiments (23, Grand'rue et 3, rue du Général Leclerc) offrirait d'intéressantes perspectives.

La Poste a préconisé le transfert de ses services dans le magasin 8 à Huit, celui-ci offrant des atouts intéressants tant du point de vue des possibilités de stationnement que de l'amplitude horaire d'accueil du public (12 heures par jour au lieu de 2 h ½ actuellement).

En outre, il sera possible de retirer les plis et colis recommandés sur place.

Le personnel du 8 à Huit sera spécialement formé à sa nouvelle activité postale.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal, unanime, émet un avis favorable quant au transfert de l'activité postale dans le commerce 8 à Huit à compter du 1^{er} octobre 2016.

XIII. Divers.

La tenue d'une **réunion publique** avait été annoncée pour ce 12 juillet. M. le maire annonce que celle-ci est reportée au mois de septembre prochain.

Le second **concert d'orgue** qui a eu lieu le dimanche 3 juillet a rencontré un beau succès. La paroisse dégage un solde positif d'un peu plus de 1.000 €. Les prochains concerts d'orgue auront lieu les 14 août et 19 septembre 2016 en l'église Notre Dame de l'Assomption.

A la rentrée scolaire de septembre 2016, l'association périscolaire **La Passerelle** intégrera dans une **structure mobile** de type Algeco en complément de la salle Carmin déjà mise à sa disposition depuis le commencement de son activité. Le nombre d'enfants inscrits en cette structure croît d'année en année. Une vingtaine d'enfants de la maternelle déjeuneront dans la structure mobile située dans l'enceinte de l'école élémentaire, tandis que les autres continueront à se restaurer dans la salle Carmin.

L'intercommunalité paie tous les frais liés à l'aménagement du local complémentaire et à la mise en place dans celui-ci du mobilier nécessaire (four, frigidaire, lave-vaisselle, etc.). La commune se contente de réaliser de menus travaux de branchements électrique et eau.

Dans le cadre des **primaires de la droite** et du centre qui se dérouleront les 20 et 27 novembre 2016, un bureau de vote sera installé à Monswiller, dans la salle de réunion de l'Espace Le Zornhoff.

M. KAETZEL indique que le parti Les Républicains demande des volontaires pour tenir le bureau de vote.

La commission communale de **fleurissement** sera réunie le 2 août 2016 afin de relever les plus beaux fleurissements à travers le village.

M. le maire lève la séance à **21 h 35'**.